

Information générale sur le Système national des données de santé (SNDS)

La Plateforme de recherche Bordeaux PharmacoEpi (BPE) de l'Université de Bordeaux réalise plusieurs études dans le domaine de la santé à partir des données du Système national des données de santé (SNDS).

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi « Informatique et libertés » modifiée en matière d'information des personnes concernées, la Plateforme BPE met à disposition du public cette information générale sur le SNDS, en plus d'une information collective spécifique pour chaque étude réalisée.

Le SNDS a été créé par la loi de modernisation de notre système de santé (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016) afin de développer l'usage des données de santé et constitue une avancée considérable pour réaliser des études dans le domaine de la santé.

Constitué et géré par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), le SNDS est une base de données médico-administratives couvrant quasiment l'ensemble de la population française (99%), soit environ 67 millions d'individus de la naissance (ou immigration) à la mort (ou émigration), quel que soit le statut socio-économique ou professionnel.

A ce jour, le SNDS contient les données suivantes :

- les données de remboursement de soins des bénéficiaires de l'Assurance maladie (DCIR, *Datamart de consommation interrégimes*),
- les données des établissements de santé, publics ou privés (PMSI, *Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information*),
- les données sur les causes médicales de décès (CépiDc, *Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès*),
- les données relatives à la COVID-19 extraites des bases « Vaccin-covid » et « SI-DEP » (systèmes d'information de vaccination et de dépistage), et
- devrait prochainement être enrichi des données relatives au handicap en provenance des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

L'utilisation des données du SNDS est très encadrée et nécessite *a minima* une évaluation par le Comité éthique et scientifique, le CESREES (*Comité Ethique et Scientifique pour les Recherches, les Etudes et les Evaluations dans le domaine de la Santé*), chargé notamment de vérifier le caractère d'intérêt public de l'étude. Il est strictement interdit d'utiliser les données du SNDS pour réaliser des traitements dont la finalité serait la promotion des produits de santé auprès des professionnels de santé ou d'établissements de santé, ou l'exclusion de garanties des contrats d'assurance ou la modification de cotisations ou de primes d'assurance pour un individu ou un groupe d'individus.

Seules les données strictement pertinentes, adéquates et limitées à ce qui est nécessaire au regard des objectifs de chaque étude seront traitées. Ces données sont pseudonymisées et ne contiennent aucune information directement identifiante. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé par la Plateforme BPE, qui, en tant que responsable de traitement et/ou responsable de la mise en œuvre du traitement, garantit leur confidentialité. Seul le personnel habilité au sein de la Plateforme BPE aura accès aux données qui seront mises à disposition dans un espace projet d'un environnement maîtrisé conforme au référentiel de sécurité du SNDS, afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données ainsi que la traçabilité des accès.

Toutes les informations requises et conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de protection des données personnelles (RGPD, CNIL) pour chaque étude réalisée sont précisées dans l'information collective spécifique de l'étude.